

Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°2

Zonage

Saint-Pair (Kairon)

Prescrit le 29 mai 2018

Arrêté le

Enquête publique

Approuvé le

Norm du Prés. de GTM

Signature

Pièce n°

1

2

3

4

5

géostudio

gama

zAD

capla

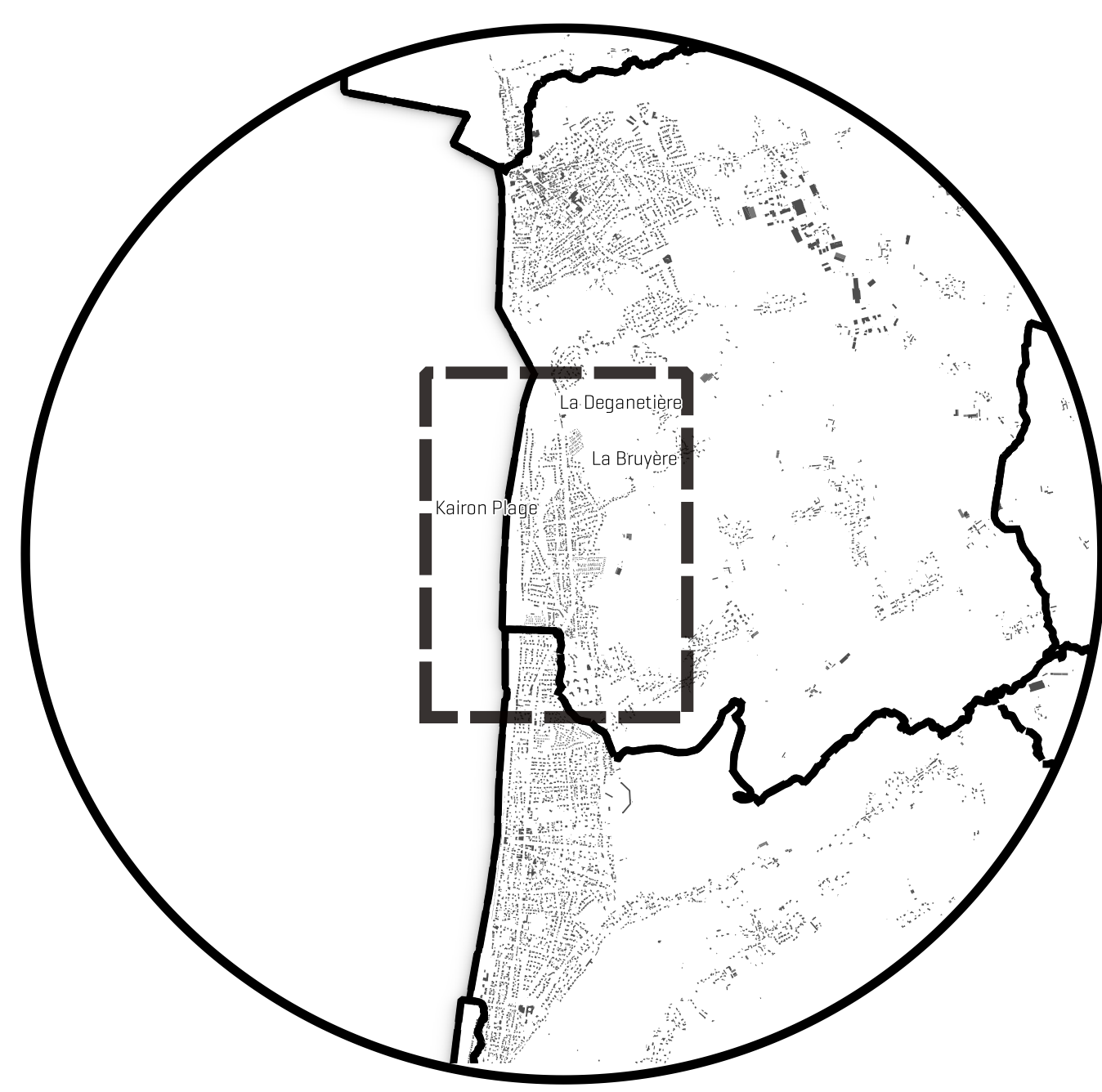
ARCHITECTURE

Granville

Terre&Mer

Communauté de Communes

1. ZONES
- Limite de zone
2. PRESCRIPTIONS
- Elément végétal et paysage remarquable à protéger (L.151-23 CU)
- Hsie ou alignement d'arbres à protéger (L.151-23 CU)
- Loi littoral : bande des 100m
- Cours d'eau (L. 151-23 CU)
- Loi littoral : espace proche du rivage
- Elément naturel protégé pour son intérêt écologique ou paysager (L.151-23 CU)
- Espaces Boisés Classés (L.113-1 CU)
- Ensemble patrimonial labé à protéger (L.151-19 CU)
- Zone inondable (source DREAL)
- Chutes de blocs - pente forte (Source DREAL)
- Limite de constructibilité en raison de nuisances et risques
- Zone humide
- Bande des 100m
- Zone de risque d'inondation par submersion marine
3. HABILLAGE
- Limites parcellaires
- Bâti dur
- Bâti léger



Zoom plan de zonage n°2
Version pour arrêt